



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

DÉMÉNAGEMENTS ET GRANDS MÉNAGES : CHAQUE MATIÈRE SA DESTINATION

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 juin 2021 – En cette période propice aux grands ménages et à l’approche de la saison des déménagements, Compo-Haut-Richelieu rappelle aux citoyens l’importance de disposer de certains objets ou matières adéquatement.

Les articles réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires (consulter la page compo.qc.ca/reduire/reemploi pour plus d’informations). Pour les articles arrivés à leur fin de vie utile, il faut en disposer correctement puisque leur destination finale est rarement le bac d’ordures.

Gros rebuts

Les gros rebuts non valorisables tels que les divans, matelas et chaises rembourrées sont collectés une fois par mois dans chaque secteur. Pour connaître les dates de collecte, repérez sur votre calendrier de collectes la case grise contenant un petit fauteuil. Les tapis et toiles de grandes dimensions doivent être roulés et attachés en rouleaux de 1m de long et de 30 cm de diamètre. Si toutefois vous souhaitez vous en départir avant la collecte, vous pouvez apporter ces objets à l’écocentre Iberville.

Les gros rebuts valorisables comme les meubles de bois ou de mélamine, les télévisions et les matériaux de construction doivent être apportés à l’un des écocentres. Voir les règles à compo.qc.ca/ecocentres.

Boîtes de carton

Depuis le 26 mai, les citoyens ont accès à des conteneurs collectifs pour le carton à deux endroits à Saint-Jean-sur-Richelieu : Colisée Isabelle Brasseur (965, rue Choquette) et Palestre Iberville (375, avenue Bessette). Les conteneurs seront disponibles en tout temps, à condition que les consignes d’utilisation soient respectées.

Une autre solution est de les apporter dans un des écocentres (vides et pliées). Elles y sont acceptées sans frais tout comme les appareils informatiques, les contenants de peinture et plusieurs autres articles. Pour le fonctionnement des écocentres, la liste des matières acceptées (avec et sans frais) et des matières refusées, consultez compo.qc.ca/ecocentres.

Bac de récupération et BRUN’O

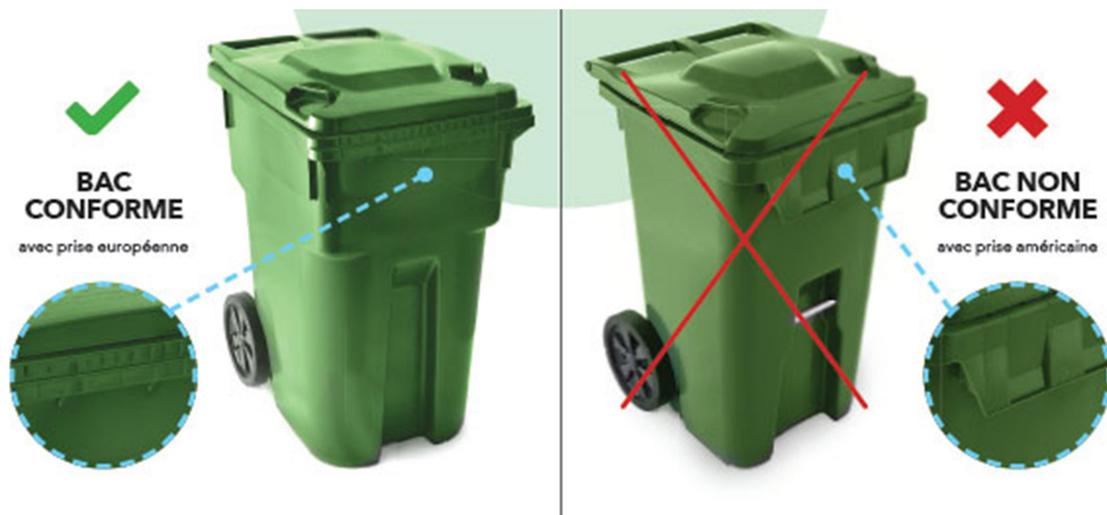
Les bacs de récupération et les bacs bruns appartiennent à l’adresse civique à laquelle ils ont été attribués et doivent donc y demeurer. Ces bacs sont identifiés par le logo de Compo-Haut-Richelieu inc. et sont les seuls bacs admis pour ces collectes.

Bac à ordures

Le bac à ordures appartient à son propriétaire et non à la résidence. Il peut donc être déménagé.

Les résidents qui souhaitent se procurer un bac ou encore remplacer un bac trop endommagé doivent prendre en considération certains éléments avant de procéder à l'achat.

Un bac roulant conforme doit être muni d'une prise européenne et avoir une capacité de 240 ou de 360 litres. Le bac doit être vert (de préférence) ou noir. Les bacs bleus ne sont pas permis.



D'autres questions?

Pour tout renseignement supplémentaire, les citoyens peuvent transmettre leurs questions par le formulaire disponible sur le site web à compo.qc.ca/nous-joindre ou encore utiliser le service téléphonique au 450 347-0299.